

**ARTICLE 8 - RÈGLEMENT DES LITIGES :**

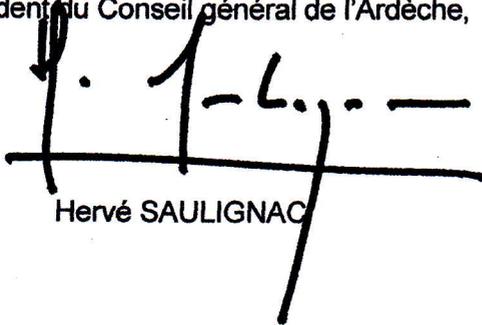
Quelle que soit l'importance des litiges relatifs à l'exécution des présentes, les parties se rapprochent préalablement à toute action susceptible d'être engagée devant le tribunal compétent.

La présente convention est établie en trois exemplaires originaux dont un est remis à chaque signataire.

**28 FEV. 2014**

Fait à Privas, le .....

Le Président du Conseil général de l'Ardèche,

  
Hervé SAULIGNAC

Fait à, *PRIVAS* le *20 Mars 2014*

Le Président du Comité de Cyclotourisme de l'Ardèche,

